

Vous pouvez retourner ce formulaire par fax : **+33 2 51 85 61 66** ou par courrier à l'adresse suivante :
Société Générale Securities Services – SGSS/SBO/ISS/INS/NAN 32 rue du champ de tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3 - FRANCE

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE

** mentions obligatoires*

Je soussigné(e)*,
Nom et prénom ou raison sociale

Numéro d'identifiant* : /

Représenté par :
Nom et prénom du représentant (pour les personnes morales uniquement)

Agissant en qualité de :
(Pour les personnes morales uniquement)

Adresse du siège social :
(Pour les personnes morales uniquement)

Adresse Postale* :

Code postal : Ville* :

Pays* :

Téléphone* : Fax :

E-mail :

DETAILS DE L'INSTRUCTION

Demande, par la présente :

la conversion au **nominatif administré**

ou

la mise au **porteur**

de titres de la société (code valeur)
Nombre d'actions Nom de la valeur Code ISIN de la valeur

La conversion s'effectuera sur mon compte-titres ordinaire / sur le compte-titres ordinaire au nom de la société **dont je joins le justificatif.**

Je déclare par la présente avoir pris connaissance des conditions de l'exécution de ma demande de conversion et de transfert, particulièrement les conséquences fiscales attachées à une conversion au porteur (page 2), si je choisis ce mode de détention.

Cette instruction expire automatiquement deux (2) mois après sa saisie si : l'instruction est incomplète ou le Bénéficiaire n'envoie pas les documents demandés par Société Générale afin d'effectuer la conversion ; ou la banque (ou société) qui détient le compte destinataire ne peut être contactée par Société Générale afin d'exécuter l'instruction.

Si le compte destinataire est détenu hors de France, ce délai sera de trois (3) mois.

Si le compte destinataire est détenu hors de France, veuillez renseigner les informations suivantes :

Nom de la banque :

Numéro de compte-titres :

Contact auprès de la banque :

Nom et prénom :

Téléphone* : Fax :

E-mail :

! **ATTENTION** : Nous vous invitons à conserver l'ensemble des documents relatifs à la gestion de vos actions avant transfert. Ils vous seront utiles lors de la détermination du régime fiscal applicable à vos opérations.

Date : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature :

1. IMPORTANT - DISPOSITIFS D'ACTIONNARIAT SALARIE : LA CONVERSION AU PORTEUR, FAIT GENERATEUR D'IMPOSITION

Résidents fiscaux français

Si vos actions sont issues d'exercice de stock-options ou d'acquisition d'actions gratuites, le fait générateur de l'imposition du gain de levée d'options ou du gain d'acquisition d'actions gratuites est la disposition, la cession, **la conversion au porteur** ou la mise en location des actions reçues à l'issue de l'opération.

Pour plus d'information, des guides pratiques « *Résidents fiscaux français : Quelle fiscalité pour vos actions gratuites ?* » et « *Résidents fiscaux français : Quelle fiscalité pour vos stock-options ?* » sont disponibles sur le site www.sharinbox.societegenerale.com

Non-résidents fiscaux français

L'article 182 A ter du Code général des impôts soumet à une retenue à la source les gains de levée de stock-options et gains d'acquisition d'actions gratuites de source française. Cette retenue s'applique à tout bénéficiaire non domicilié fiscalement en France **et** ayant exercé une activité en France en qualité de salarié ou dirigeant au cours de la période d'acquisition des titres.

Le fait générateur de l'imposition du gain d'acquisition est la disposition, la cession, **la conversion au porteur** ou la mise en location des actions.

Le prélèvement de cette retenue à la source implique un délai supplémentaire dans le traitement de votre règlement, lié notamment à la détermination de son montant, conformément aux règles fiscales en vigueur, ainsi qu'au règlement de la somme correspondante qui vous sera demandée.

Par ailleurs, en fonction de votre situation, nous sommes susceptibles de vous contacter afin de déterminer plus précisément les modalités d'imposition de votre gain.

Pour plus d'information, un guide pratique fiscal « *Non-résidents fiscaux français : Quelle fiscalité pour vos gains de source française ?* » est disponible sur le site www.sharinbox.societegenerale.com

2. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations collectées et figurant sur le présent document sont nécessaires au traitement de la demande du Donneur d'ordre et sont traitées et conservées conformément aux conditions générales de la convention de compte-titres au nominatif pur. Le donneur d'ordre dispose d'un droit d'accès et de rectification, d'effacement, de limitation, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données. Le Donneur d'ordre peut exercer ses droits auprès de SGSS par courrier électronique à l'adresse suivante : SGSS-PersonalData@socgen.com. Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

3. CONTACTS

Téléphone : +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel)

Fax : +33 (0)2 51 85 61 66 pour transmettre ordres de bourse
+33 (0)2 51 85 62 15 pour toute information

Adresse postale :

Société Générale Securities Services – SGSS/SBO/ISS/INS/NAN - 32 rue du champ de tir – CS 30812 – 44308 Nantes Cedex 3 – FRANCE